

remarques APRC sur le projet de révision du PLU de St Philibert

marc Noyelle <marcnoyelle@gmail.com>

lundi 3 septembre 2018 à 16:38 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Cc : MAIRIE DE ST PHILIBERT , Mairie St Philibert

J'écris au titre de l'APRC Association pour la Protection de la Rivière de Crac'h.

Notre association Agréée par l'Etat depuis 2016 au titre de l'Environnement, compte plus de 230 adhérents à jour de leur cotisation répartis dans les 4 communes riveraines de la Rivière de Crac'h : St Philibert, Crac'h, Carnac et La Trinité sur mer.

Ce courrier fait suite à ma rencontre avec M. Jean-Marie Zeller et Mme Michelle Tanguy Présidente du Comité de l'enquête publique ce 3 septembre 2018 matin.

A cette occasion, j'ai remis une brochure réalisée par l'APRC en 2017 concernant l'évolution de la qualité de l'eau de la Rivière de Crac'h, qui illustre le travail fait par l'APRC et donne des indications sur certaines sources de nuisance à St Philibert.

Compte tenu de l'objet de l'APRC, nous saluons les intentions du PADD et notamment de "protéger le patrimoine naturel, prendre en compte la variété des identités paysagères de la commune, concilier les activités primaires (y compris l'ostréiculture) avec la préservation des espaces naturels, etc. "...

Mais nous remarquons 5 points qui vont à l'encontre de ces objectifs et demandons en conséquence la rectification du projet de révision soumis à l'enquête :

1- Densification

Le diagnostic parle de "forte croissance démographique", mais les chiffres cités vont à l'encontre de cette affirmation.

Le projet prévoit la construction de 340 logements d'ici 2028, conformément aux indications du SCOT et du PLH.

Il est vrai que le nombre de personnes par ménage diminue, mais prévoir une population "d'environ 2000 habitants en 2028" est exagéré, compte tenu du site limité et fragile.

De plus, ce nombre élevé ne semble pas correspondre à une réelle demande ; nous demandons de le revoir à la baisse.

2- Extension de zones urbaines, suppression de haies, de zones boisées et de zones humides

La commune de St Philibert vient de supprimer un grand nombre d'arbres et de haies en divers endroits, notamment autour du stade.

Toute diminution de ce genre augmente la vitesse d'écoulement des eaux pluviales vers la mer et donc les risques de pollution.

Cela va à l'encontre de la préservation des espaces naturels...

De plus, la mise à jour des zones humides ne semble pas complète.

Ainsi par exemple, tout le bas de la zone signalé en "continuité fragile" (flèche tiretée jaune sur le plan du diagnostic) du secteur des Presses au sud de la zone du Prado, est constamment humide (voir notamment l'ortho-photo-plan), mais n'est pas recensée comme telle !

Nous demandons en conséquence :

- de revoir et de compléter le recensement des zones humides,

- et de ne pas étendre les zones urbaines prévues par l'OAP Kercadoret (près du lotissement des Pins dans le secteur des Presses au sud du Prado) et l'OAP Kermouroux qui s'étend au détriment d'une zone humide.

3- Nuisances au pied du pont de Kerisper

Le risque de pollution de la Rivière pris du fait de l'évolution de l'utilisation de la cale et du terre-plein est avéré et inadmissible.

Le projet de révision du PLU mentionne cette zone Uip, sans grande précision (contours non précisés sur les plans) et ne souligne pas le risque grave lié à son utilisation.

Ce site (cale + terre-plein) a été construit pour une utilisation ostréicole et pêche.

Il sert maintenant de stockage et de distribution d'hydrocarbure ainsi que de base pour le transport de matériaux vers les îles et celui de déchets de toutes natures venant de ces mêmes îles (Houat et Hoëdic, Belle Ile, voire Groix!) avec le bateau Viga.

Des écoulements nauséabonds provenant des camions de déchets sont parfois constatés : ils polluent toute la Rivière depuis ce point névralgique où se concentre tout le courant.

Nous demandons en conséquence :

- de ne pas mettre en danger la qualité de l'eau de la Rivière, indispensable au maintien de l'activité des nombreux ostréiculteurs ;

- que la pointe de Kernivilit, "entité paysagère de la Rivière de Crac'h" soit respectée et que la zone Uip existante soit réservée strictement à la pêche et à l'ostréiculture.

Cette zone Uip ne doit pas être étendue.

- de rechercher un autre site mieux adapté (surface, accès routiers et maritimes) pour assurer le trafic de marchandises et de déchets vers ou en provenance des îles.

4- Extension des zonages AC

Plusieurs nouveaux zonage AC apparaissent dans ce projet de révision du PLU.

Leurs contours ne sont d'ailleurs pas très clairs sur les plans mis à disposition.

La plupart d'entre eux concernent des zones actuellement non ostréicoles, mais parfaitement entretenues par les résidents.

Or on constate souvent que les terre-pleins "ostréicoles" non affectés, ou non exploités, sont mal entretenus et parfois sources de dépôts divers à l'origine de certaines pollutions.

Il ne faudrait pas que ces nouveaux classements découragent les actuels utilisateurs, d'autant que le nombre d'ostréiculteurs en exercice diminue régulièrement (voir la brochure APRC sur la qualité de l'eau) même si la production augmente et que la place sur les terre-pleins existants et terrains proches ne manque pas.

Nous demandons donc que les zones AC soient ré-examinées pour tenir compte de l'utilisation réelle depuis longtemps de ces terrains.

5- Assainissement

Nous souhaitons que les réseaux d'assainissement continuent à s'étendre pour desservir tout le territoire habité de la commune sur le "versant" Rivière de Crac'h.

L'APRC demande aussi que l'entretien du réseau soit bien assuré afin qu'il ne fuie pas (réseau et postes de relèvement), ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

J'en profite pour signaler que le poste de relèvement de Port Deun déborde toujours régulièrement : les travaux prévus par AQTA pour y remédier ne sont toujours pas commencés !

Je vous remercie par avance de prendre en compte ces 5 demandes.

Cordialement.

Marc Noyelle, président de l'APRC